

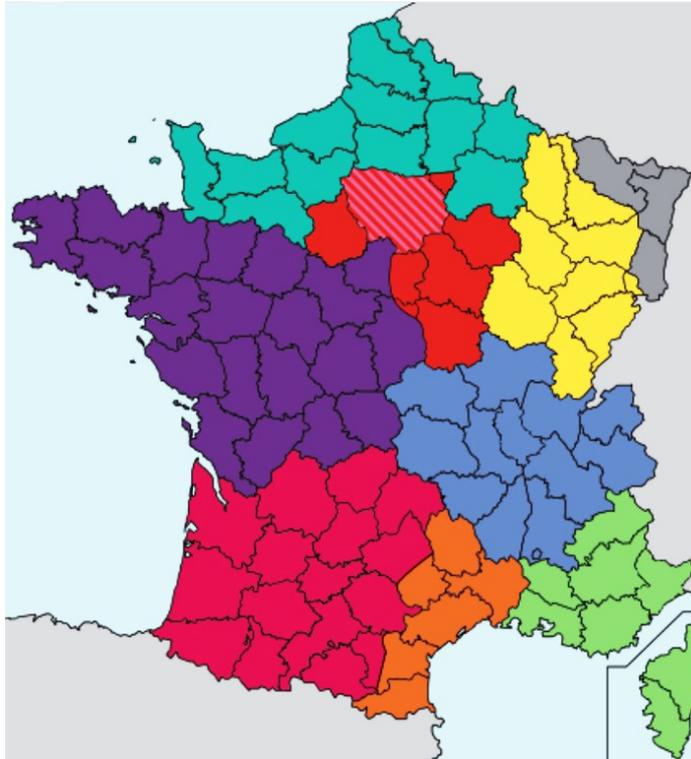


**EGLISE PROTESTANTE  
UNIE DE FRANCE**  
communions luthérienne et réformée

# L'Eglise protestante unie de France en 9 régions et quelques chiffres

**Région Nord-  
Normandie**

**Région parisienne réformée  
Inspection luthérienne de Paris**



**Région Est-  
Montbéliard**

**Région Centre-  
Alpes-Rhône**

**Région Ouest**

**Région Sud-Ouest**

**Région Cévennes  
Languedoc Roussillon**

**Région Provence-Alpes-  
Corse-Côte-d'Azur**

*L'Alsace-Moselle, concordataire, ne fait pas partie de l'EPuDF, mais de l'UEPAL (Union des Eglises Protestantes d'Alsace et de Lorraine).*

## Quelques chiffres

En France, 1,5 million de personnes se déclarent protestantes de conviction (3 % de la population).

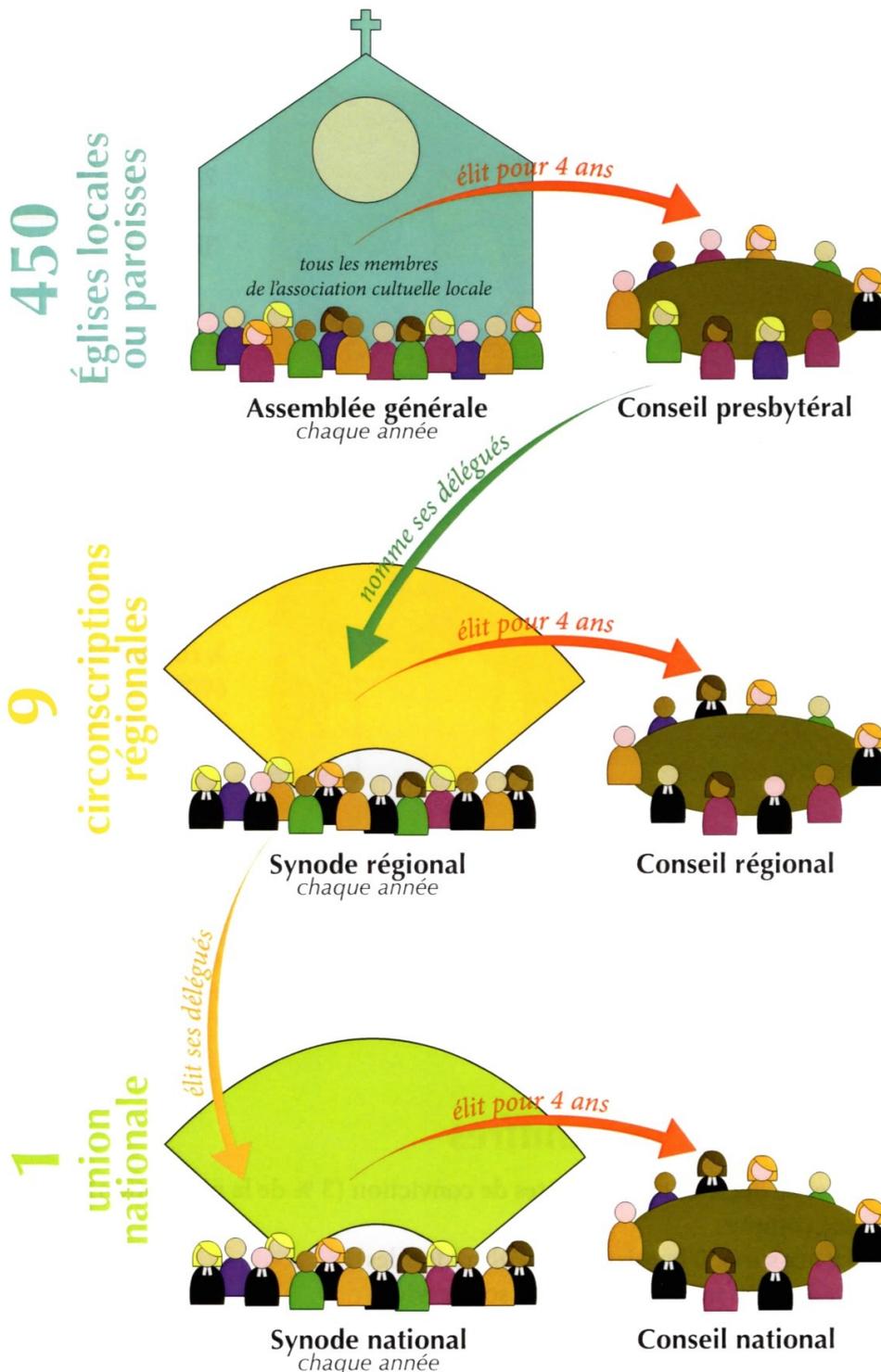
L'Eglise protestante unie de France compte :

- près de 500 postes pastoraux sur 450 paroisses (ou Eglises locales),
- 480 ministres (pasteurs), dont un tiers de femmes, à son service,
- 250 000 personnes participant à la vie de l'Eglise,
- 400 000 personnes font appel à ses services

[www.eglise-protestante-unie.fr](http://www.eglise-protestante-unie.fr)

# Le régime presbytérien-synodal de l'Église protestante unie de France

L'Église protestante unie de France vit selon un mode de décision et de gouvernance laissant la place et la parole à **tous les échelons entre le local et le national**. Il est dit **presbytérien synodal** puisque les décisions relèvent à la fois de l'échelon presbytéral (selon le grec signifiant « ancien »), c'est-à-dire de l'échelon local où un conseil élu par tous les membres de chacune des 450 associations culturelles administre et gère les aspects spirituels, administratifs et financiers de la vie des Églises locales ou paroisses, et de l'échelon synodal où les représentants des associations culturelles siègent et gouvernent à l'échelon régional et national.



## l'échelon presbytéral

Chaque association culturelle locale est **administrée et gérée par un conseil presbytéral** (litt. « d'anciens ») élu par l'assemblée générale pour 4 ans.

Le pasteur est membre de droit de ce conseil, mais il ne le préside pas nécessairement. **Pasteurs et membres laïcs ont une voix équivalente en son sein.**

Le conseil presbytéral **nomme et évalue le pasteur** régulièrement en accord avec le conseil régional

## l'échelon synodal - 1

Chaque association culturelle locale **nomme ses délégués** au synode régional de sa circonscription

**Un délégué laïc est désigné pour un délégué ministre.**

Le synode régional élit les membres du conseil régional (CR) tous les quatre ans. Les CR régionaux réformés élisent leur président (pasteur), les CR luthériens élisent un président laïc et un inspecteur ecclésiastique (pasteur) est élu directement par le synode.

## l'échelon synodal - 2

Chaque synode régional élit ses délégués (laïcs et pasteurs) au synode national.

Le synode national élit les membres du conseil national (laïcs et pasteurs) tous les quatre ans. Le conseil national élit en son sein le président du conseil national pour 4 ans.